

COMPOSER AVEC L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Recommandation 24

Que le gouvernement fédéral rende publique toute évaluation éventuelle des effets probables de l'élargissement de l'UE sur l'économie canadienne. À la lumière de cette évaluation, le gouvernement devrait formuler une stratégie initiale efficace pour faire face à l'élargissement à venir. Il devrait aussi étudier la question d'une éventuelle indemnisation de l'accès perdu et fournir aux entreprises canadiennes de l'information à jour et ciblée sur le marché européen élargi.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international examine actuellement l'incidence que l'élargissement de l'UE pourrait avoir sur les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire procède lui aussi à un examen préliminaire de l'impact possible de l'élargissement sur nos exportations agricoles.

Quant aux questions relatives à l'indemnisation, elles sont négociées aux termes des règles de l'OMC sur la base des ventes de produits spécifiques pendant les trois années précédant immédiatement l'accession d'un pays à l'Union. Les prochains nouveaux membres devraient se joindre à l'UE en 2004. Aussi, les négociations en matière d'indemnisation seront-elles vraisemblablement fondées sur le niveau des échanges bilatéraux couvrant les années 2001 à 2003, et une analyse détaillée des perspectives d'indemnisation sera faite à une date ultérieure, lorsqu'on aura en mains les données commerciales pertinentes. Lorsque la situation se sera clarifiée, le gouvernement rendra publique son évaluation globale des incidences de l'élargissement de l'UE sur l'économie canadienne.